



Council of Canadian Academies
Conseil des académies canadiennes

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR LES MÉDIAS

À propos du CAC

Le Conseil des académies canadiennes (CAC) est un organisme indépendant à but non lucratif qui chapeaute des évaluations fondées sur des éléments probants et effectuées par des experts pour éclairer l'élaboration de politiques publiques au Canada. Le travail que réalise le CAC s'apparente à celui du Conseil national de recherche (NRC, pour National Research Council) des États-Unis.

Bien qu'il ait reçu une subvention initiale du gouvernement du Canada en 2005, le CAC n'est *pas* une organisation gouvernementale.

À titre d'organisme indépendant, le CAC est en mesure de collaborer avec tous les paliers gouvernementaux, les organisations non gouvernementales, le milieu universitaire et le secteur privé. Ceux qui soumettent des questions au CAC en vue d'en faire une étude reçoivent de l'information impartiale, fondée sur des éléments probants et dont les résultats peuvent éclairer l'élaboration de politiques publiques.



Qu'est-ce qu'une évaluation?

Le CAC rend possible des études approfondies, fiables, fondées sur des éléments probants et réalisées par des comités formés d'experts indépendants. Les rapports finaux font preuve d'une rigueur intellectuelle exemplaire et sont soumis à un minutieux processus de révision (révision par les pairs).

Ces évaluations fournissent des ressources permettant d'éclairer l'évolution des politiques publiques portant sur des questions pour lesquelles il est pertinent d'obtenir un point de vue scientifique.

Le conseil des gouverneurs du CAC supervise l'intégrité du processus d'évaluation. Celui-ci approuve officiellement les questions d'évaluation, la composition des comités d'experts, les budgets et les calendriers de production des évaluations, et les processus de révision des rapports par des pairs. Il est assisté dans ces tâches par le comité consultatif scientifique.

Pour assurer l'indépendance du processus d'évaluation, le commanditaire (l'organisation qui a soumis la question) d'une évaluation ne participe ni à l'élaboration du rapport ni à la révision de ses versions préliminaires, et ne peut proposer de changements avant sa diffusion publique.

Membres des comités d'experts

Lorsque le CAC reçoit une question en vue d'en faire une étude, il sélectionne les experts qui devraient être rassemblés pour mener à bien le travail. Le comité scientifique consultatif du CAC offre des conseils sur les disciplines qui devraient être représentées au sein des comités d'experts et propose la candidature de membres de comités d'experts. Les membres des comités d'experts sont généralement

canadiens, mais il arrive souvent que des experts américains et européens y participent. Le CAC met également à profit le capital intellectuel de ses trois académies membres (la Société royale du Canada, l'Académie canadienne du génie et l'Académie canadienne des sciences de la santé). Tous les membres des comités d'experts y siègent en tant que bénévoles pendant une période de 18 à 24 mois. Le choix des membres des comités d'experts est validé par le conseil des gouverneurs du CAC. *Ni le gouvernement du Canada ni aucun ministre politique ne participent au processus de sélection du comité d'experts.*

Pour toute demande d'information ou d'entrevue, veuillez contacter :

Cate Meechan
Directrice, Communications
Conseil des académies canadiennes
613-567-5000 poste 228
cathleen.meechan@scienceadvice.ca

Samantha Rae
Gestionnaire, Communications
Conseil des académies canadiennes
613-567-5000 poste 256
samantha.rae@scienceadvice.ca

Bureau national :

Conseil des académies canadiennes
180, rue Elgin, bureau 1401
Ottawa ON K2P 2K3
Canada

Pour recevoir les communiqués de presse et autres documents médiatiques par courrier électronique, veuillez écrire à kelly.loverock@scienceadvice.ca. Les adresses de courriel demeureront confidentielles et ne seront pas divulguées à d'autres parties.

Site Web :

<http://sciencepourlepublic.ca>